

**LOI L/93/ 005 /CTRN DU 1993
RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE CREDIT
DE DEVELOPPEMENT (N° 2444-GUI) SIGNE
LE 21 JANVIER 1993 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT.**

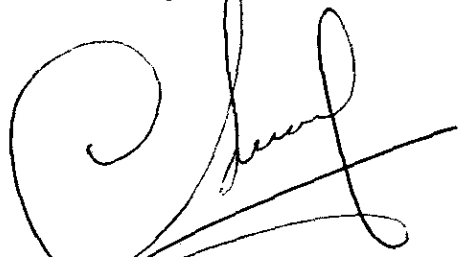
LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL après en avoir délibéré a adopté;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit ;

ARTICLE 1ER : Est ratifié et promulgué l'Accord de crédit de développement n° 2444
GUI signé le 21 janvier 1993 entre la République de Guinée et l' Association
internationale de Développement d'un montant de dix millions (10 000 000) de droits
de tirage spéciaux pour le financement du Projet d'Assistance Technique - Postes et
élécommunications.

ARTICLE 2 : La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la
République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Conakry, le 26 MARS 1993



Général Lansana CONTE